

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Recrutements Contrat Éducatif Local 2014/2015**

Les actions du Contrat Éducatif Local et des activités de découvertes des écoliers sont présentées lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2014.

Afin de faire fonctionner ces activités, il convient de créer des emplois non permanents à temps non complet et de recruter des intervenants dont le nombre et les heures seront fixés autant que de besoin.

Ils seront rémunérés sur la base de l'indice brut 672, indice majoré 560, soit le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe, échelon 2.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU la présentation et la validation du Contrat Éducatif Local et des activités de découverte pour l'année scolaire 2014/2015,
- **APPROUVE la création d'emplois non permanents dans le cadre des actions du Contrat Éducatif Local,**
- **DIT que la rémunération horaire est fixée sur la base de l'indice brut 672, indice majoré 560 pour les postes d'intervenants et sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 295 pour le poste d'accompagnateur de bus,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014

- Publication ou affichage le 24/10/2014

Valérie GLATARD, Maire.

